

Il pourrait suffire de renvoyer l'écrivain du *Globe* au travail qu'a publié M. Bourassa, en septembre et octobre derniers, dans le *Monthly*, de Londres. Notre compatriote y a dit ce qu'il fallait, et l'a dit en termes excellents.

Toutefois, le *Globe* a mentionné un fait pour appuyer sa thèse. Citons cette partie de la dépêche :

A propos de la visite de vaisseaux de guerre français au Canada, l'article dit que les évêques catholiques de Québec et de Montréal et des ports visités par les vaisseaux français, se font un devoir de faire une visite officielle à bord, une cérémonie qu'ils négligent lorsque les vaisseaux de guerre anglais visitent ces ports, et demande pourquoi cela, malgré l'attitude actuelle du gouvernement français envers l'Eglise catholique, et lorsque les catholiques jouissent de plus de libertés à l'ombre du drapeau britannique qu'en n'importe quelle autre partie du monde.

Nous savons très bien que l'Angleterre accorde à toutes ses colonies la liberté religieuse la plus complète. Plus d'une fois le Souverain Pontife a reconnu ce fait et en a exprimé sa satisfaction ; et c'est, en grande partie, à cause de ce fait que les Canadiens-Français, ceux au moins de la province de Québec, souhaitent de rester longtemps encore dans leur situation politique d'aujourd'hui.

Quant aux visites officielles faites par nos évêques aux vaisseaux de guerre français qui viennent parfois stationner dans nos ports, elles ont eu lieu en effet. Par exemple, il faut apprendre au *Globe*, puisqu'il ne le devine pas, que le commandant du navire ou de l'escadre aux couleurs françaises ne manque jamais, en arrivant, de faire visite au chef du diocèse, soit de Québec, soit de Montréal, suivant le cas. Et l'archevêque de l'une ou de l'autre ville rend cette visite. Ce n'est pas plus extraordinaire que cela !

Décisions de la Sacrée Congrégation des Rites

XI. *Messe du Sacré-Cœur le premier vendredi du mois.* La messe votive solennelle du Sacré-Cœur, autorisée, comme l'on sait, le premier vendredi du mois, n'est pas permise si en ce premier vendredi tombe la vigile de l'Epiphanie, parce que c'est une vigile privilégiée (*Vallis Vidonis*, 22 novembre 1901, ad I); ni quand le premier vendredi tombe le 2 février, parce que la